



Rapport de gestion
Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022

Le 9 novembre 2022

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats financiers et résultats d'exploitation consolidés intermédiaires résumés de Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables » ou la « Société ») et il est daté du 9 novembre 2022. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Tidewater Renewables au 30 septembre 2022 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), qui représentent les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), et sont présentés en dollars canadiens. Le présent rapport de gestion contient des mesures non conformes aux PCGR qui sont utilisées pour évaluer et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie et qui pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Le présent rapport de gestion comporte également des déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de lire le rapport de gestion parallèlement aux informations fournies par Tidewater Renewables aux rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Informations prospectives » qui figurent à la fin du présent rapport. À moins d'indication contraire, le symbole « \$ » et le terme « dollars » font référence au dollar canadien.

La direction a la responsabilité de préparer le rapport de gestion. Le rapport de gestion a été examiné et recommandé par le Comité d'audit du conseil d'administration de Tidewater Renewables, et il a été approuvé par le conseil d'administration.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Tidewater Renewables est une société de transition énergétique multidimensionnelle. La Société concentre ses activités sur la production de carburants à faible teneur en carbone, dont du diesel renouvelable, de l'hydrogène renouvelable et du gaz naturel renouvelable, ainsi que sur des initiatives futures visant le captage du carbone. La Société a été constituée en réponse à la demande croissante pour les carburants renouvelables en Amérique du Nord et pour tirer parti de sa capacité à transformer de manière efficace une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables (comme le suif, l'huile de cuisson usagée, les distillateurs d'huile de maïs, l'huile de soja, l'huile de canola et d'autres biomasses) en carburants à faible teneur en carbone. L'objectif de Tidewater Renewables est de devenir l'un des principaux producteurs de carburant renouvelable au Canada. La Société a l'intention d'atteindre cet objectif grâce à la propriété, à la mise en valeur et à l'exploitation de projets liés à des carburants propres et aux infrastructures connexes en utilisant des technologies éprouvées existantes. À l'interne, Tidewater Renewables cherchera à tirer parti des infrastructures existantes et de l'expertise en ingénierie de Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater Midstream »), son actionnaire majoritaire, relativement à l'élaboration du portefeuille de projets d'investissement dans de nouvelles installations et des installations existantes de la Société et à l'accroissement de la gamme de produits offerts par la Société. Les actions ordinaires de Tidewater Renewables sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « LCFS ».

Tidewater Renewables détient des participations dans des actifs axés sur l'énergie renouvelable situés sur certains sites de Tidewater Midstream et elle continue de mettre en valeur des projets de croissance pour de nouvelles installations et des installations existantes en Alberta et en Colombie-Britannique (collectivement, les « actifs d'énergie renouvelable »). Ces actifs constitueront une plateforme initiale pour les unités d'exploitation Diesel renouvelable, Hydrogène renouvelable et Gaz naturel renouvelable. Les actifs comprennent des participations directes dans certaines unités de la raffinerie située à Prince George et une installation de stockage de gaz naturel au complexe et installation de fractionnement Brazeau River (le « BRC ») de Tidewater Midstream en Alberta. Les projets de croissance de la Société comprennent : i) les projets de traitement conjoint du canola et de traitement conjoint par craquage

catalytique fluide (« CCF »), ii) le complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (le « complexe DRHR ») et iii) plusieurs digesteurs pour la production de gaz naturel renouvelable (« GNR »). Grâce à ces projets, Tidewater Renewables fournira des carburants à faible teneur en carbone à des preneurs de qualité, à des clients existants, à des entités gouvernementales, à des groupes autochtones et à d'autres entités notamment au sein des secteurs du transport, des services publics, du raffinage, du marketing et de l'électricité.

Des renseignements supplémentaires sur Tidewater Renewables sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ainsi qu'à l'adresse www.tidewater-renewables.com.

FAITS SAILLANTS

- Tidewater Renewables a une fois de plus obtenu de solides résultats trimestriels, générant un BAIIA ajusté¹ de 16,1 M\$ au troisième trimestre de 2022. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 5,2 M\$ au troisième trimestre de 2022, et les flux de trésorerie distribuables¹ se sont élevés à 9,4 M\$.
- Les activités de base de la Société continuent de dépasser les prévisions fixées précédemment, le BAIIA ajusté¹ de 2022 devant désormais s'établir entre 55 M\$ et 65 M\$. Tidewater Renewables demeure confiante en sa capacité à enregistrer un BAIIA annualisé¹ de 140 M\$ à 150 M\$ en 2023, compte non tenu de toute valeur additionnelle provenant des crédits octroyés en vertu du règlement sur les combustibles propres (le « RCP »). La direction estime que le complexe DRHR pourrait générer un BAIIA annualisé¹ marginal de 30 M\$ grâce aux crédits octroyés en vertu du RCP, en supposant un prix entre 95 \$ et 100 \$ par crédit.
- La Société a réalisé des progrès importants à l'égard de son complexe DRHR d'une capacité de 3 000 b/j, notamment l'achèvement de la construction de plusieurs modules de raffinage. La mise en service du complexe DRHR est toujours prévue pour le premier trimestre de 2023, et la production augmentera jusqu'au deuxième trimestre de 2023.
À l'instar de l'environnement économique mondial, la Société doit composer avec les pressions inflationnistes liées au coût en capital, tandis qu'elle règle les problèmes liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement tout en s'assurant de respecter le calendrier des travaux de construction. La Société prévoit que les coûts en capital brut seront supérieurs d'environ 10 % au montant de 235 M\$ annoncé précédemment. Ces coûts en capital bruts supplémentaires devraient être contrebalancés en partie par la hausse de la valeur des crédits octroyés en vertu de la loi Low Carbon Fuel Standard de la Colombie-Britannique (la « loi LCFS de la Colombie-Britannique ») aux termes de la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique par rapport au budget. Les coûts en capital, déduction faite des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, devraient se chiffrer entre 130 M\$ et 140 M\$. Le projet demeure attrayant sur le plan économique et devrait devenir rentable en moins de deux ans.
- Au cours du troisième trimestre de 2022, la Société a réalisé d'importants progrès en ce qui a trait à son unité d'exploitation GNR, notamment l'achèvement des travaux d'ingénierie et de conception préliminaires pour l'installation de GNR située près de High River, dans le comté de Foothills, en Alberta (l'« installation de GNR ») annoncée précédemment. Le 17 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord d'enlèvement de GNR d'une durée de 20 ans avec FortisBC Energy Inc. (« FortisBC ») aux termes de laquelle FortisBC prévoit acheter jusqu'à 100 % de la capacité de l'installation de GNR. La Société a également conclu un accord d'approvisionnement à long terme en charges d'alimentation garanti par son partenariat stratégique avec Rimrock Cattle Company Ltd. (« RCC »).

- En août 2022, la phase 1 du projet de traitement conjoint par CCF a été mise en service avec succès, et a entrepris le raffinage de différentes charges d'alimentation renouvelables, notamment celles fournies par l'entreprise de collecte de charges d'alimentation de la Société, pour les transformer en diesel et en essence renouvelables. La mise en service définitive du projet de traitement conjoint par CCF est prévue pour 2023.
 - Le 24 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang d'une durée de cinq ans de 150,0 M\$ (la « facilité AIMCo ») avec une société affiliée d'Alberta Investment Management Corporation (« AIMCo »). La facilité AIMCo portera intérêt au taux initial de 6,50 %, mais est assujettie à des hausses prévues la quatrième année et la cinquième année, ainsi qu'à des ajustements en fonction de l'inflation. Parallèlement à la conclusion de la facilité AIMCo, Tidewater Renewables a émis 3,375 millions de bons de souscription en faveur d'AIMCo. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Tidewater Renewables au prix de 14,84 \$, sous réserve de certains ajustements, pour une durée de cinq ans.
1. Le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables, les flux de trésorerie distribuables par action, le BAIIA annualisé et la dette nette utilisés dans le présent rapport de gestion sont des mesures financières ou des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir de l'information sur chaque mesure financière ou ratio non conforme aux PCGR.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021 ¹
Produits	19 697 \$	6 130 \$	56 677 \$	6 130 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	(10 067) \$	3 418 \$	11 810 \$	2 683 \$
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué attribuable aux actionnaires	(0,29) \$	0,21 \$	0,34 \$	0,26 \$
BAIIA ajusté ^{2, 3}	16 084 \$	5 330 \$	45 723 \$	5 330 \$
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	5 161 \$	(1 776) \$	38 349 \$	(1 776) \$
Flux de trésorerie distribuables ²	9 437 \$	3 940 \$	28 627 \$	3 940 \$
Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire – de base et dilués ²	0,27 \$	0,25 \$	0,82 \$	0,38 \$
Total des actions ordinaires en circulation (en milliers)	34 712	34 635	34 712	34 635
Total de l'actif	915 211 \$	709 571 \$	915 211 \$	709 571 \$
Dette nette ²	124 311 \$	33 926 \$	124 311 \$	33 926 \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

3. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, le BAIIA ajusté comprend des montants respectifs de 867 \$ et de 1 509 \$ provenant de la quote-part revenant à la Société du BAIIA ajusté de RCC.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Aperçu des résultats financiers

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021 ¹
Produits	19 697 \$	6 130 \$	56 677 \$	6 130 \$
Charges d'exploitation	8 142 \$	1 094 \$	22 001 \$	1 094 \$
Frais généraux et administratifs	1 652 \$	206 \$	4 244 \$	206 \$
Rémunération fondée sur des actions	1 123 \$	255 \$	2 477 \$	255 \$
Amortissement	4 878 \$	2 115 \$	14 381 \$	2 115 \$
Charges financières et autres	2 697 \$	717 \$	4 881 \$	717 \$
Profit réalisé sur les contrats dérivés	5 314 \$	500 \$	13 782 \$	500 \$
Profit (perte) latent sur les contrats dérivés	(22 441) \$	2 770 \$	(8 132) \$	2 770 \$
Bénéfice lié aux placements mis en équivalence	1 737 \$	– \$	2 111 \$	– \$
Coûts de transaction	260 \$	271 \$	660 \$	1 271 \$
Charge (économie) d'impôt différé	(4 378) \$	1 324 \$	3 984 \$	1 059 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	(10 067) \$	3 418 \$	11 810 \$	2 683 \$
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué attribuable aux actionnaires	(0,29) \$	0,21 \$	0,34 \$	0,26 \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

La Société a été constituée en société par actions le 11 mai 2021. Entre la date de constitution et la clôture du premier appel public à l'épargne, le 18 août 2021, Tidewater Renewables n'exerçait aucune activité.

Produits

Les produits ont augmenté pour s'établir à 19,7 M\$ au troisième trimestre de 2022, comparativement à 6,1 M\$ au troisième trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable à la période d'activité comparative plus courte en 2021, à la hausse du débit de traitement conjoint et à l'augmentation des activités de collecte et de commercialisation de charges d'alimentation renouvelables. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les produits se sont chiffrés à 56,7 M\$. La Société génère des produits principalement aux termes d'accords d'enlèvement, de contrats de traitement à taux fixe et de contrats d'achat ferme relatif au stockage conclus avec Tidewater Midstream comme contrepartie principale. Ces contrats sont conçus pour recouvrer les coûts d'exploitation et procurer un rendement du capital investi. Des frais sont facturés par unité vendue, traitée ou stockée et par le recouvrement des coûts d'exploitation de l'installation.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2022 se sont chiffrées à 8,1 M\$, comparativement à 1,1 M\$ pour le troisième trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable à la période d'activité plus courte en 2021, à la hausse du débit de traitement conjoint, à la hausse des charges d'exploitation imputées et à l'augmentation des activités de collecte de charges d'alimentation renouvelables. Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 22,0 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

Les charges d'exploitation comprennent le coût moyen pondéré des charges d'alimentation renouvelables, les frais de stockage et de transport, les frais liés aux camions et aux chemins de fer et diverses charges d'exploitation sur le terrain.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 1,7 M\$ au troisième trimestre de 2022, comparativement à 0,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable à une période d'activité comparative plus courte en 2021 et à une hausse des coûts liés aux employés, la Société se préparant à la mise en service du complexe DRHR. Les frais généraux et administratifs se sont chiffrés à 4,2 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Les frais généraux et administratifs se composent principalement des salaires et des avantages, des frais juridiques, des coûts liés aux systèmes d'information, des coûts liés aux conseillers, et des honoraires d'audit et des services fiscaux. La Société et Tidewater Midstream ont conclu une convention relative aux services partagés aux termes de laquelle Tidewater Midstream a accepté de fournir certains services de gestion et d'administration à la Société, ou de faire en sorte que de tels services lui soient fournis, en contrepartie d'honoraires mensuels au prix coûtant majoré de 5 % et du remboursement des frais et menues dépenses connexes.

Rémunération fondée sur des actions

La Société a engagé une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,1 M\$ au troisième trimestre de 2022, comparativement à 0,3 M\$ au troisième trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable à l'émission d'attributions d'actions additionnelles. La charge de rémunération fondée sur des actions a totalisé 2,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. La rémunération fondée sur des actions se rapporte à l'amortissement de l'émission d'unités d'actions incessibles (les « UAI »), d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR »), d'options sur actions (les « options ») et d'unités d'actions différées (les « UAD ») par la Société en vertu de ses régimes de rémunération incitative fondée sur des actions. Une fois les droits acquis, chaque UAI, UALR, option et UAD donne droit à une action ordinaire à son porteur.

Amortissement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, l'amortissement s'est chiffré à 4,9 M\$, comparativement à 2,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. L'augmentation est attribuable à une période d'activité comparative plus courte en 2021. L'amortissement s'est établi à 14,4 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. L'amortissement se rapporte aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation de la Société. Les actifs en cours de construction, comme le complexe DRHR de la Société, ne sont pas amortis tant qu'ils n'ont pas commencé leurs activités.

Charges financières et autres

Pour le troisième trimestre de 2022, les charges financières et autres se sont établies à 2,7 M\$, comparativement à 0,7 M\$ pour le troisième trimestre de 2021. Cette augmentation est attribuable aux prélèvements sur la facilité de crédit de premier rang de la Société et aux pertes de change latentes sur les contrats de location de wagons libellés en dollars américains de la Société. Les charges financières et autres se sont établies à 4,9 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

Les charges financières et autres comprennent les intérêts sur la dette bancaire de la Société et d'autres charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie. Les charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie comprennent les pertes de change latentes, la réévaluation des crédits d'émission pour l'investissement et les charges de désactualisation liées aux obligations relatives au démantèlement de la Société, les obligations locatives et les coûts de financement.

Profits et pertes réalisés et latents sur les contrats dérivés

La Société utilise des contrats financiers à terme de gré à gré afin de protéger le bénéfice d'exploitation contre la volatilité des prix des marchandises. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, la Société a généré des flux de trésorerie d'exploitation respectifs de 5,3 M\$ et de 13,8 M\$ découlant des profits réalisés sur ses contrats dérivés. La Société a également comptabilisé des pertes latentes sans effet sur la trésorerie de 22,4 M\$ et de 8,1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, respectivement, au titre de l'ajustement à leur juste valeur des contrats restants. La Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant des huiles végétales et des produits raffinés afin de gérer le risque sur marchandises dans le cadre de ses activités de traitement conjoint et de diesel renouvelable.

La juste valeur de l'actif ou du passif net au titre des contrats dérivés correspond à la valeur estimée requise pour régler les contrats qui sont en cours à un moment donné. Par conséquent, les profits ou pertes latents sur ces instruments financiers sont comptabilisés directement dans l'état du résultat net et du résultat global et peuvent varier de façon significative d'un trimestre à l'autre, en fonction de la volatilité des prix. Les profits et pertes latents sur les contrats dérivés n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ou sur les flux de trésorerie distribuables. Les profits ou pertes réels réalisés par suite d'un règlement en trésorerie éventuel peuvent varier de façon importante en raison des fluctuations ultérieures des prix des marchandises, par rapport aux hypothèses liées aux évaluations.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction de la Société, qui se sont élevés à 0,7 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, se rapportent aux partenariats stratégiques de la Société annoncés précédemment. Les coûts de transaction de 1,3 M\$, pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021, se rapportent au premier appel public à l'épargne de la Société.

Charge (économie) d'impôt différé

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, la Société a comptabilisé une économie d'impôt différé de 4,4 M\$, comparativement à une charge d'impôt différé de 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. L'économie est attribuable à la perte nette avant impôt pour le trimestre clos le 30 septembre 2022. La charge d'impôt différé pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 s'est établie à 4,0 M\$.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2022, la Société a enregistré une perte nette attribuable aux actionnaires de 10,1 M\$, comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 3,4 M\$ pour la période correspondante de 2021. La diminution s'explique principalement par une perte latente sur les contrats dérivés de 22,4 M\$ au troisième trimestre de 2022.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la Société a généré un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 11,8 M\$, comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2,7 M\$ pour la période correspondante de 2021. L'augmentation du bénéfice net est attribuable à la période d'activité comparative plus courte en 2021, à la hausse des profits réalisés sur les contrats dérivés et au bénéfice d'exploitation élevé.

MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES ANNUELLES

Les prix élevés du carburant renouvelable et des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et la croissance de l'entreprise de collecte de charges d'alimentation de la Société jusqu'au quatrième trimestre se sont traduits par une révision à la hausse des prévisions à l'égard du BAIIA ajusté de 2022, qui devrait désormais s'établir entre 55 M\$ et 65 M\$. Tidewater Renewables demeure confiante en sa capacité à enregistrer un BAIIA annualisé de 140 M\$ à 150 M\$ en 2023, compte non tenu de toute valeur additionnelle provenant des crédits octroyés en vertu du RCP. La direction estime que le complexe DRHR pourrait générer un BAIIA annualisé marginal de 30 M\$ grâce aux crédits octroyés en vertu du RCP, en supposant un prix entre 95 \$ et 100 \$ par crédit.

Au cours du troisième trimestre de 2022, la Société a réalisé des progrès importants à l'égard de son complexe DRHR d'une capacité de 3 000 b/j, notamment l'achèvement de la construction de plusieurs modules de raffinage. La mise en service du complexe DRHR est toujours prévue pour le premier trimestre de 2023, et la production augmentera jusqu'au deuxième trimestre de 2023. Les marges sur le diesel renouvelable demeurent favorables, et Tidewater Renewables poursuit sa stratégie en matière de charges d'alimentation renouvelables afin d'obtenir une charge d'alimentation à faible coût pour son complexe DRHR.

Actifs liés aux carburants renouvelables

Les actifs liés aux carburants renouvelables de la Société partagent les installations de la raffinerie située à Prince George de Tidewater Midstream. Les actifs d'exploitation de Tidewater Renewables comprennent l'infrastructure de traitement conjoint du canola et de traitement conjoint par CCF, ainsi qu'un reformeur de méthane à vapeur, aux fins de la production d'hydrogène, et des participations directes dans un réacteur de rectification, certaines entreprises de services publics, des réservoirs de stockage et une plateforme de transport routier et ferroviaire. Ces actifs génèrent des produits au moyen de contrats d'achat ferme et d'accords d'enlèvement de produits raffinés avec Tidewater Midstream. La Société accroît sa production de carburants renouvelables à la raffinerie située à Prince George grâce à la construction du complexe DRHR de 3 000 b/j et de la phase 2 de son projet de traitement conjoint par CCF.

En août 2022, la Société a mis en service avec succès la phase 1 de son projet de traitement conjoint par CCF, dont la capacité de production est d'environ 100 b/j. La mise en service de la phase 2 devrait être achevée en 2023, parallèlement aux travaux de révision à la raffinerie située à Prince George, et fera passer la capacité de production à environ 300 b/j. Les projets de traitement conjoint par CCF et de traitement conjoint du canola visent à transformer différentes charges d'alimentation renouvelables, notamment celles fournies par l'entreprise de collecte de charges d'alimentation de la Société, en diesel et en essence renouvelables. La Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant les huiles végétales et certains produits raffinés, ainsi que des ventes à terme de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique afin de réduire l'exposition au risque sur marchandises et de protéger les flux de trésorerie du projet.

L'installation de prétraitement du complexe DRHR permettra aux actifs liés aux carburants renouvelables d'utiliser un large éventail de charges d'alimentation. Cette souplesse permettra de réduire la dépendance des actifs liés aux carburants renouvelables à l'égard d'une charge d'alimentation particulière et d'optimiser les coûts de raffinage.

Le partage des installations de la raffinerie située à Prince George présente des avantages importants pour les actifs liés aux carburants renouvelables, car la Société peut tirer parti des infrastructures existantes, des cadres réglementaires existants et de la proximité de l'équipe de direction chevronnée de la raffinerie. La raffinerie située à Prince George répond à la majeure partie de la demande de régions insuffisamment desservies, qui provient des principaux secteurs d'activité locaux, soit la foresterie, l'exploitation minière et le pétrole et le gaz.

Actifs liés au gaz naturel renouvelable

La Société exploite actuellement une installation de stockage de gaz naturel près de Drayton Valley, en Alberta, qui est configurée aux fins de l'injection, du stockage, du recyclage et de la vente de gaz naturel. Cette installation comprend des puits d'injection et de retrait, un compresseur de 1 480 chevaux-vapeur et environ 30 kilomètres de gazoducs.

La Société continue de faire progresser la construction prévue de l'installation de GNR près de High River, en Alberta, par l'intermédiaire d'un partenariat avec Rimrock RNG Inc. (« Rimrock », et collectivement, le « partenariat avec RNG »). En octobre 2022, le partenariat avec RNG a annoncé qu'il avait conclu un accord d'enlèvement d'une durée de 20 ans avec FortisBC, aux termes duquel FortisBC prévoit acheter jusqu'à 100 % de la production de GNR de l'installation de GNR. L'installation de GNR devrait générer un BAIIA annualisé approximatif d'au plus 10 M\$ (montant net de 5 M\$ pour Tidewater Renewables) lorsqu'elle aura été mise en service au premier semestre de 2024.

Le partenariat avec RNG envisage également plusieurs projets de GNR en Amérique du Nord. En plus des occasions de croissance futures pour le partenariat avec RNG, Tidewater Renewables continue d'évaluer divers projets de GNR autonomes additionnels. Tidewater Renewables et Rimrock continuent d'obtenir une aide gouvernementale supplémentaire pour la mise en valeur de projets de GNR en Amérique du Nord. Les futurs projets de GNR devraient être construits selon des multiples semblables.

Approvisionnement en charges d'alimentation et commercialisation des charges d'alimentation

Afin de compléter ses actifs liés aux carburants renouvelables et au gaz naturel renouvelable, Tidewater Renewables achète activement diverses charges d'alimentation renouvelables pour les utiliser dans ses installations et les commercialiser auprès d'autres contreparties. La Société continue de rechercher des occasions de partenariat et des ententes à long terme afin d'obtenir un approvisionnement diversifié en charges d'alimentation à rabais.

En avril 2022, la Société a lancé RCC, son partenariat stratégique avec un parc d'engraissement de bovins. RCC fournira, en vertu d'un accord d'approvisionnement à long terme, la matière première qui permettra de satisfaire à la quasi-totalité des besoins en charge d'alimentation de l'installation de GNR. RCC, de même que l'acquisition d'un fournisseur d'huile de cuisson usagée conclue précédemment, réduisent considérablement les risques liés aux exigences en matière de charges d'alimentation de la Société et contribuent à diversifier les sources d'approvisionnement.

PROGRAMME DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme de dépenses d'investissement de Tidewater Renewables est axé sur la construction et la mise en service du complexe DRHR, la conception de l'installation de GNR, la mise en service des projets de traitement conjoint par CCF et de traitement conjoint du canola, ainsi que la croissance de son entreprise de collecte de charges d'alimentation. Le BAIIA annualisé marginal provenant de ces actifs servira à lancer la prochaine phase de la croissance de Tidewater Renewables. Tidewater Renewables continue de recevoir une aide gouvernementale importante relativement aux diverses initiatives futures en matière de carburant renouvelable.

Complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (« complexe DRHR »)

Tidewater Renewables s'attend à ce que le complexe DRHR génère un BAIIA annualisé de 90 M\$ à 100 M\$ (excluant toute valeur additionnelle des crédits octroyés en vertu du RCP) une fois mis en service au premier trimestre de 2023. À l'instar de l'environnement économique mondial, la Société doit composer avec les pressions inflationnistes liées au coût en capital, tandis qu'elle règle les problèmes liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement tout en s'assurant de respecter le calendrier des travaux de construction. La Société prévoit que les coûts en capital bruts seront d'environ 10 % supérieurs au montant de 235 M\$ annoncé précédemment. Le montant en capital brut supplémentaire devrait être partiellement contrebalancé par la hausse de la valeur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, aux termes de la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique par rapport au budget. Les coûts en capital, déduction faite des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, devraient se chiffrer entre 130 M\$ et 140 M\$. Le projet demeure attrayant sur le plan économique et devrait devenir rentable en moins de deux ans.

Une proportion d'environ 50 % et 40 % des exigences de la Société en matière de volume de charges d'alimentation du complexe DRHR demeure couverte jusqu'en 2023 et en 2024, respectivement, ainsi que la majeure partie de sa charge d'alimentation liée au traitement conjoint.

Les étapes importantes suivantes ont été franchies au cours du troisième trimestre de 2022 :

- l'achèvement de la construction des huit réservoirs de stockage;
- l'installation des modules du râtelier à tuyaux;
- l'achèvement de l'installation du revêtement de l'enceinte de confinement secondaire;
- l'achèvement des fondations de la rampe de chargement ferroviaire et installation des modules connexes;
- l'installation d'environ 80 % du matériel lié à l'unité de reformeur d'hydrogène renouvelable;
- l'achèvement de l'unité de purification d'hydrogène renouvelable et expédition de l'unité à la raffinerie située à Prince George;
- l'installation des bâtiments de service, notamment en ce qui a trait à l'électricité, à l'air régulé et à l'eau d'extinction;
- raccordement des nouveaux bâtiments électriques au circuit d'alimentation principal de la sous-station;
- l'installation de la tour de torche.

La direction prévoit franchir les étapes de projet suivantes au cours des trois prochains mois :

- déposer des demandes visant environ 45 000 crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique aux termes de la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique aux fins de l'atteinte de certains jalons;
- recevoir les derniers réacteurs et principaux équipements à long délai de livraison et commencer leur mise en service;
- terminer la construction du prolongement de la rampe de chargement ferroviaire et commencer la mise en service;
- mettre en service tous les systèmes liés aux services publics et les systèmes électriques;
- mettre en service les raccordements à l'infrastructure existante.

Installation de GNR

La Société continue de faire progresser la construction prévue de l'installation de GNR, par l'intermédiaire d'un partenariat avec Rimrock. La Société a achevé les travaux de conception préliminaires, poursuit les travaux de conception détaillés et a entrepris son processus réglementaire, y compris le processus de consultation publique.

L'installation de GNR prévoit tirer parti de l'expérience de Tidewater Renewables en matière de traitement et de commercialisation du gaz naturel et de l'accès de Rimrock aux charges d'alimentation. Le coût en capital brut de l'installation de GNR devrait s'établir à environ 70 M\$, compte non tenu de l'aide gouvernementale prévue de 5 M\$ à 7 M\$, dont une tranche de 0,5 M\$ a déjà été reçue.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels de Tidewater Renewables depuis sa constitution.

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>			
	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Produits	19 697 \$	19 730 \$	17 250 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	(10 067)	4 363	17 514
Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires – de base et dilué	(0,29)	0,13	0,50
BAlIA ajusté ¹	16 084 \$	16 902 \$	12 737 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>			
	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Produits	16 925 \$	6 130 \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	80	3 418	(735)
Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires – de base et dilué ²	0,00	0,21	–
BAlIA ajusté ¹	10 635 \$	5 330 \$	– \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2. Au cours du deuxième trimestre de 2021, une seule action ordinaire était en circulation, et elle a par la suite été rachetée.

En 2022, les résultats de Tidewater Renewables ont subi l'influence des facteurs et tendances qui suivent :

- la volatilité des profits et des pertes latents sur les contrats dérivés en raison de la fluctuation des prix des marchandises couverts par la Société;
- l'augmentation des prix des produits raffinés et des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique;
- la hausse des charges financières découlant des coûts liés à la construction du complexe DRHR et de la hausse des taux d'intérêt.

En 2021, les résultats de Tidewater Renewables ont subi l'influence des facteurs et tendances qui suivent :

- les coûts de transaction non récurrents liés à l'émission du premier appel public à l'épargne de la Société et à l'acquisition des actifs d'énergie renouvelable;
- une période comparative plus courte, puisque le troisième trimestre compte 44 jours d'activité et que la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021 en compte 136.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de liquidités

Les besoins principaux de la Société au chapitre de la situation de trésorerie et des sources de financement visent à financer les occasions de croissance futures, les paiements d'intérêts futurs et le fonds de roulement. Les obligations contractuelles de la Société au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2022		31 décembre 2021	
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créditeurs et charges à payer	74 818 \$	– \$	1 780 \$	– \$
Contrats dérivés	7 848	19 110	–	2 095
Obligations locatives ¹	6 231	18 432	5 699	20 799
Dette bancaire ²	15 550	110 143	–	60 000
	104 447 \$	147 685 \$	7 479 \$	82 894 \$

1. Les montants représentent les paiements en trésorerie non actualisés prévus à l'égard des contrats de location.

2. Les montants représentent uniquement le capital non actualisé et excluent les intérêts courus.

La Société a une facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit de premier rang ») auprès d'un consortium de banques. Le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang de la Société est de 150 M\$, et la facilité arrivera à échéance le 18 août 2024. Les montants prélevés sur la facilité de crédit de premier rang sont libellés en dollars canadiens ou américains et portent intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire ou au taux des acceptations bancaires, majoré des marges applicables.

Le 22 septembre 2022, la facilité de crédit de premier rang a été modifiée (la « modification ») afin d'assouplir certaines clauses restrictives financières. Les clauses restrictives financières modifiées sont calculées chaque trimestre et comprennent un ratio de la dette consolidée (soit la facilité de crédit de premier rang et la facilité de crédit de RNG) sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 4,0:1, un ratio de la dette de premier rang (soit la facilité de crédit de premier rang, excluant la facilité de crédit de RNG) sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 3,0:1, et un ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté supérieur ou égal à 2,5:1. À la conclusion de la facilité AIMCo, la modification prévoyait un nouvel assouplissement des clauses restrictives financières, notamment un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 4,5:1, et un ratio de la dette de premier rang sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 3,5:1.

Ces ratios, dont les calculs sont fondés sur des définitions précises comprises dans les ententes régissant la facilité de crédit de premier rang, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être facilement calculés en se référant aux états financiers de la Société. Au 30 septembre 2022, Tidewater Renewables respectait toutes les clauses restrictives financières et affichait un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté de 2,5:1 (31 décembre 2021 – 1,5:1), un ratio de la dette de premier rang sur le BAIIA ajusté de 2,2:1 (31 décembre 2021 – 1,5:1) et un ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté de 10,0:1 (31 décembre 2021 – 18,8:1).

La Société doit également maintenir des contrats avec des entités de catégorie investissement représentant au moins 80 % du BAIIA et dont la durée est d'au moins trois ans, à condition que, aux fins de cette clause restrictive, Tidewater Midstream soit réputée être une entité de catégorie investissement.

Pour faciliter le placement dans RCC annoncé précédemment, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a conclu une autre facilité de crédit avec une banque canadienne (la « facilité de crédit de RNG »). La facilité de crédit de RNG arrive à échéance le 29 septembre 2023 et est garantie par une charge de premier rang sur le placement en titres de capitaux propres de la Société dans RCC et sa participation dans le partenariat avec RNG, ainsi que par une charge subordonnée sur les autres actifs de la Société.

Le montant total pouvant être prélevé sur la facilité de crédit de RNG est de 26,3 M\$, dont une tranche de 18,8 M\$ pouvait être prélevée au 30 septembre 2022. Les montants prélevés sur la facilité de crédit de RNG sont en dollars canadiens et portent intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire ou au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), plus les marges applicables. Le 24 octobre 2022, parallèlement à l'émission de la facilité AIMCo, la facilité de crédit de RNG a été remboursée et éteinte.

Le 24 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang d'une durée de cinq ans de 150,0 M\$ avec AIMCo. À la conclusion, un prélèvement sous forme d'avance unique a été effectué sur la facilité AIMCo, et le produit net reflète un escompte d'émission initial de 5 %. La facilité AIMCo portera intérêt au taux annuel initial de 6,50 %. Ce taux augmentera de 37,5 points de base à la quatrième année et à la cinquième année, et la facilité est assujettie à certaines clauses d'indexation en fonction de l'inflation.

Aux termes de sa convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, des crédits sont octroyés à la Société en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour l'atteinte de certaines étapes clés en matière de construction en ce qui a trait au complexe DRHR. La direction a commencé à monétiser ces crédits au moyen de divers accords de vente conclus avec des contreparties de première qualité. La combinaison de l'aide du gouvernement provincial, du produit disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang, du produit disponible en vertu de la facilité AIMCo, de la trésorerie que devraient générer les activités et d'autres sources de financement, au besoin, devrait fournir le financement nécessaire pour mener à bien la construction du complexe DRHR.

Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de Tidewater Midstream, elle est économiquement dépendante de cette dernière. Par l'intermédiaire de contrats d'achat ferme, la Société fournit une importante capacité de production à Tidewater Midstream.

En raison des facteurs susmentionnés, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation devraient demeurer stables et devraient suffire à soutenir les activités d'exploitation et à financer les investissements de maintien. La performance financière des activités de raffinage de Tidewater Renewables subira l'incidence des prix des produits raffinés, des prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits de carbone et des prix des charges d'alimentation renouvelables. Les marges de raffinage sont assujetties à des facteurs saisonniers, car la production évolue en fonction de la demande saisonnière.

Les dépenses réelles engagées par Tidewater Renewables pourraient varier en raison de divers facteurs, y compris, entre autres variables, la disponibilité du matériel et du personnel, les dépenses imprévues, les retards en ce qui a trait à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, des permis et des licences, ainsi que les succès enregistrés par Tidewater Renewables en ce qui concerne ses activités de développement des affaires. Tidewater Renewables examine régulièrement les prévisions à l'égard de l'exploitation et du capital afin de s'assurer que la Société dispose de liquidités suffisantes.

Tidewater Renewables s'attend à ce que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie découlant des projets de croissance, les liquidités disponibles en vertu de sa facilité de crédit de premier rang, la facilité AIMCo et les autres sources de financement soient suffisants pour satisfaire à ses obligations et à ses engagements financiers, et à ce qu'ils lui fournissent un financement suffisant aux fins des dépenses d'investissement prévues. La situation financière actuelle de la Société offre une souplesse financière et des ressources suffisantes pour gérer ses besoins en liquidités. Par conséquent, à court terme, la Société s'attend à maintenir des sources de liquidités suffisantes pour financer ses activités courantes, ses obligations au titre du service de la dette, ses versements de dividendes et ses besoins en fonds de roulement.

Sommaire des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les sources de financement de la Société et l'affectation des fonds en ce qui concerne les activités poursuivies pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021.

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021 ¹
Activités d'exploitation	5 161 \$	(1 776) \$	38 349 \$	(1 776) \$
Activités de financement	3 289 \$	189 850 \$	55 611 \$	189 850 \$
Activités d'investissement	(17 139) \$	(180 000) \$	(93 600) \$	(180 000) \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 5,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 1,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021. L'augmentation est attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation au troisième trimestre de 2022. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont établis à 38,3 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont été générés par le bénéfice d'exploitation, les profits réalisés sur les couvertures et les variations du fonds de roulement hors trésorerie.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont respectivement chiffrés à 3,3 M\$ et à 55,6 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, comparativement à 189,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se rapportent principalement aux avances sur la dette bancaire de 7,8 M\$ et de 65,7 M\$, respectivement, contrebalancées par les paiements de loyers et d'intérêts. Les périodes comparatives de 2021 comprennent le produit net du premier appel public à l'épargne de la Société d'environ 150,0 M\$.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 17,1 M\$ et à 93,6 M\$, respectivement, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 180,0 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021. Les dépenses de l'exercice considéré se rapportent principalement à la construction du complexe DRHR en cours. Les dépenses pour 2021 sont liées à la contrepartie en trésorerie versée à Tidewater Midstream pour l'acquisition d'actifs initiale.

Dépenses d'investissement

Le tableau suivant présente les dépenses liées aux acquisitions, les investissements de croissance et les investissements de maintien pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021	2022	2021 ¹
Acquisitions	– \$	180 000 \$	– \$	180 000 \$
Investissements de croissance ²	55 261	2 917	159 096	2 917
Investissements de maintien ²	2 922	457	8 649	457
Total des entrées d'immobilisations corporelles tel qu'il est présenté dans le tableau des flux de trésorerie	58 183 \$	183 374 \$	167 745 \$	183 374 \$

1. Les périodes comparatives présentées vont de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion.

Investissements de croissance

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les investissements de croissance se sont établis à 55,2 M\$ et à 159,1 M\$, respectivement. Les investissements de croissance de Tidewater Renewables pour 2022 se rapportent à la construction du complexe DRHR, à la mise en service des projets de traitement conjoint de canola et de traitement conjoint par CCF, à la conception technique de la facilité de GNR, ainsi qu'à la croissance de son entreprise de collecte de charges d'alimentation renouvelables. Ces dépenses ont été en partie contrebalancées par les fonds reçus à la vente de crédits octroyés par le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu de la loi LCSF de la Colombie-Britannique pour l'atteinte de jalons conformément à la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable.

Le complexe DRHR constitue la plus importante initiative liée à l'énergie renouvelable de Tidewater Renewables, soit une installation produisant 3 000 b/j de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable située sur le site de la raffinerie située à Prince George. Le complexe DRHR sera un complexe autonome de ressources d'énergie renouvelables entièrement axé sur les charges d'alimentation renouvelables et comprendra une installation de prétraitement qui offrira à Tidewater Renewables une flexibilité importante pour le traitement de différentes charges d'alimentation renouvelables. Une fois achevé, le complexe DRHR devrait être l'une des premières installations de diesel renouvelable autonomes au Canada et sera l'actif principal de Tidewater Renewables.

Investissements de maintien

Tidewater Renewables accorde une grande importance à l'entretien et à la mise à niveau de ses actifs afin d'offrir des conditions d'exploitation sécuritaires à ses employés et des services fiables à ses clients. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les investissements de maintien se sont chiffrés à 2,9 M\$ et à 8,6 M\$, respectivement. Ces investissements de maintien sont attribuables au programme de travaux de révision à venir à la raffinerie située à Prince George et aux améliorations apportées à l'infrastructure des services publics, à la plateforme de transport ferroviaire et au parc de stockage.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 30 septembre 2022, la Société avait des engagements liés à des actifs loués (droits d'utilisation), à la dette à long terme et à son acquisition d'une participation de 50 % dans RCC. Les obligations locatives se rapportent à des contrats de location visant des wagons et du matériel. Au 30 septembre 2022, les obligations contractuelles et les engagements de la Société, y compris ceux comptabilisés à titre de contrats de location, s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	Plus de 1 an, mais 5 ans au plus	Plus de cinq ans	Total
Obligations locatives	6 231 \$	18 432 \$	– \$	24 663 \$
Dette bancaire ¹	15 550	110 143	–	125 693
Engagement d'achat de placements ²	7 500	–	–	7 500
Total	29 281 \$	128 575 \$	– \$	157 856 \$

1. La facilité de crédit de premier rang de la Société arrive à échéance le 18 août 2024, et la facilité de crédit de RNG arrive à échéance le 29 septembre 2023.

2. La Société a convenu d'acheter des actions ordinaires de RCC, et le versement final est exigible le 31 décembre 2022.

Arrangements hors bilan

Au 30 septembre 2022, la Société n'avait aucune garantie ni aucun arrangement hors bilan qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence actuelle ou future sur la performance financière ou la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités ou les dépenses d'investissement de la Société.

TITRES DE CAPITAUX PROPRES EN CIRCULATION

Au 9 novembre 2022, le nombre d'actions ordinaires, d'UAI, d'UAD et d'options en circulation de Tidewater Renewables s'établissait comme suit :

(en milliers)	
Actions ordinaires	34 712
UAI	657
UAD	45
Options	429

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu des contrats d'achat ferme relatifs à une partie de la capacité des actifs d'énergie renouvelable, qui visent à fournir une capacité de traitement, des services et des produits renouvelables. Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services à Tidewater Midstream en vertu des contrats d'achat ferme, elle est économiquement dépendante de Tidewater Midstream.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Tidewater Midstream au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2022		30 septembre 2022	
Produits	18 856	\$	53 846	\$
Charges d'exploitation	6 494		18 220	
Frais généraux et administratifs	753		1 336	
Perte (profit) réalisé sur les contrats dérivés	44		(7 862)	
Profit latent sur les contrats dérivés	(1 744)		(21 993)	

Le tableau suivant présente les soldes relatifs à Tidewater Midstream inscrits dans l'état de la situation financière au 30 septembre 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 septembre 2022	
	Débiteurs	Créditeurs
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. ¹	7 456 \$	35 111 \$
Total	7 456 \$	35 111 \$

1. Les créiteurs auprès de Tidewater Midstream sont principalement liés aux dépenses d'investissement imputées visant le complexe DRHR.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, Tidewater Renewables n'a conclu aucune autre transaction avec des parties liées, sauf celles concernant ses apports aux régimes incitatifs à long terme de Tidewater Renewables et à la rémunération des principaux dirigeants dans le cours normal de leur emploi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de Tidewater Renewables comprennent la trésorerie, les contrats dérivés, les créditeurs et charges à payer et la dette bancaire. Tidewater Renewables a recours à des stratégies et à des politiques de gestion des risques pour s'assurer que l'exposition aux risques de marché est conforme aux objectifs commerciaux et aux seuils de tolérance à l'égard du risque de la Société.

La plupart des débiteurs (et des flux de trésorerie) de Tidewater Renewables ont trait à Tidewater Midstream. Les produits tirés de Tidewater Midstream pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 se sont chiffrés à 18,9 M\$ et à 53,8 M\$, respectivement. La Société estime que le risque de crédit associé à Tidewater Midstream est minime.

La Société conclut certains contrats dérivés financiers pour gérer le risque lié aux prix des marchandises, et ces instruments ne sont pas utilisés à des fins de spéculation. La Société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces, même si elle considère que tous les contrats relatifs aux marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Ces contrats dérivés financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme une perte latente (un profit latent) dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« FACTEURS ESG »)

Tidewater Renewables offre l'occasion d'investir dans un véhicule de transition énergétique axé sur la production de carburants propres et renouvelables pour les marchés nord-américains au moyen de technologies existantes et éprouvées. La Société mettra l'accent sur les carburants à faible teneur en carbone afin d'offrir des solutions de rechange en matière de réduction d'intensité carbonique (l'« IC »), notamment le diesel renouvelable, l'hydrogène renouvelable et le gaz naturel renouvelable. Tidewater Renewables souhaite devenir l'un des plus importants producteurs canadiens de carburants renouvelables, en faisant des facteurs ESG une priorité absolue. Voici quelques-uns des principaux attributs ESG :

1. La priorité accordée aux carburants renouvelables dont l'IC est considérablement réduite, de plus de 80 %, par rapport aux combustibles fossiles classiques, et de plus de 100 % dans certains cas où les déchets organiques, qui auraient autrement été rejetés dans l'environnement, sont plutôt capturés, traités et convertis en énergie, recevant ainsi un crédit pour ne pas avoir été libérés dans l'environnement.
2. La stratégie en matière de charges d'alimentation sera axée sur les huiles non comestibles et les huiles usagées telles que les graisses animales, l'huile de cuisson usagée et l'huile de maïs de distillerie, ainsi que sur les déchets de bois pour les projets en matière de digestion anaérobie et de gazéification visant à produire du gaz naturel renouvelable.
3. Tidewater Renewables dispose d'un conseil d'administration chevronné et diversifié, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui agissent dans l'intérêt supérieur de la Société, dont 25 % sont des femmes.
4. En vertu de la convention relative aux services partagés conclue avec Tidewater Midstream, Tidewater Renewables bénéficie de l'expérience et des connaissances de l'équipe de Tidewater Midstream en matière de pratiques de santé et de sécurité et de gestion du capital humain. Il s'agit notamment d'un comité des facteurs ESG qui se réunit chaque semaine pour examiner les priorités et les plans relatifs aux facteurs ESG.
5. Certaines collectivités qui ne sont pas raccordées au réseau électrique peuvent dépendre de l'électricité produite par le diesel, émettant des gaz à effet de serre. Tidewater Renewables travaille avec plusieurs groupes autochtones partout au Canada pour fournir des carburants propres, y compris du diesel renouvelable, à ces collectivités afin de réduire leur impact global sur l'environnement et leur IC.
6. L'accent mis sur le commerce socialement responsable, l'engagement communautaire avec toutes les parties prenantes locales et l'approfondissement des relations avec la collectivité par l'entremise de divers événements et commandites d'entreprises.

Réglementation gouvernementale

Les actifs et les projets de croissance de Tidewater Renewables sont assujettis aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux et aux exigences en matière de permis en ce qui a trait à la qualité de l'air, aux déchets solides et à la qualité de l'eau. La réglementation environnementale impose notamment des restrictions et des interdictions concernant les rejets ou les émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités du secteur de l'énergie. Tidewater Renewables ne croit pas que leur incidence sur ses activités soit significativement différente de leur incidence sur les activités de sociétés similaires qui exercent leurs activités dans les mêmes territoires.

La réglementation environnementale a une incidence sur l'exploitation des installations et limite l'ampleur de l'expansion permise des installations. De plus, la loi exige que l'enlèvement et la remise en état des installations soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales et des propriétaires de terrains locaux. Toute transgression de cette loi peut donner lieu à l'imposition d'amendes, à l'émission d'ordonnances de nettoyage ou à la mise hors service d'installations et de pipelines. Tidewater Renewables a recours aux services de firmes d'experts-conseils en génie ainsi qu'à des ressources internes afin de répertorier les émissions de gaz à effet de serre et d'en rendre compte conformément aux règles établies par les organismes de réglementation. Pour en savoir davantage, se reporter à la plus récente notice annuelle déposée de la Société, dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

FACTEURS DE RISQUE

Tidewater Renewables est exposée à un certain nombre de risques dans le cours normal de ses activités, y compris, sans s'y limiter, i) les risques liés à l'entreprise, au secteur d'activité et au contexte d'exploitation de la Société, y compris les risques d'ordre financier, juridique, réglementaire et stratégique; et ii) les risques liés à la relation de la Société avec Tidewater Midstream. Pour une description plus détaillée des facteurs de risque associés à la Société, se reporter à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la plus récente notice annuelle déposée par la Société, dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les risques financiers de la Société sont présentés à la note 18 des états financiers consolidés pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Aucun changement significatif n'a été apporté aux estimations et aux jugements comptables critiques de la Société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

La concentration de la Société dans le secteur de l'énergie renouvelable l'expose aux risques liés à l'offre et la demande de marchandises, au coût des dépenses d'investissement, à la réglementation gouvernementale, à la conjoncture économique et aux événements mondiaux et régionaux, et à l'acceptation des sources d'énergie de rechange. La Société s'efforce continuellement d'atténuer l'incidence des risques sur ses activités; à cet effet, elle met en évidence tous les risques importants de manière à ce que ceux-ci soient gérés de façon appropriée.

La rentabilité des activités de la Société sera compromise par des variations des prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, qui pourraient être volatils. Les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique sont surtout déterminés par l'offre et la demande de crédits ainsi que par les attentes futures à leur égard. Ces prix sont touchés par plusieurs facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment les diverses méthodes pouvant générer des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, l'offre de produits renouvelables pénétrant le marché de la Colombie-Britannique, le nombre de projets concurrentiels actuellement opérationnels ou prévus être mis en service qui fourniront au marché visé par la loi LCFS de la Colombie-Britannique des produits renouvelables, la demande et l'offre de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique par d'autres fournisseurs de carburant de la partie 3. Si les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique devaient baisser et demeurer bas pendant une longue période, la Société pourrait décider qu'il n'est pas économiquement réalisable de poursuivre ses activités. La volatilité ou la baisse des prix pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur des actifs de la Société, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses projets d'investissement.

En outre, un certain nombre d'autres facteurs liés à la mise en valeur et à l'exploitation de chaque projet d'énergie renouvelable pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, notamment :

- les risques importants liés à la construction, y compris le dépassement de coûts et les retards, notamment ceux qui pourraient survenir en raison des prix des matériaux, de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des conditions météorologiques défavorables, des interruptions de travail et/ou des événements atténuants;
- les variations de la demande d'énergie et des prix des marchandises, notamment le diesel renouvelable, qui pourraient avoir une incidence importante sur les produits de la Société;
- une diminution de la disponibilité des charges d'alimentation, une augmentation des prix des charges d'alimentation ou la rapidité de livraison des charges d'alimentation et des composants nécessaires au fonctionnement des projets.

Risques liés à la relation de la Société avec Tidewater Midstream

Étant donné que la majorité des produits de la Société provient de la prestation de services de traitement et de stockage à Tidewater Midstream en vertu de contrats d'achat ferme (se reporter à la section « Transactions entre parties liées »), la Société dépend économiquement de Tidewater Midstream. Les paiements que la Société reçoit de Tidewater Midstream dépendent de la solidité financière de cette dernière. Si Tidewater Midstream n'est pas en mesure d'effectuer le paiement intégral des montants dus, il pourrait y avoir une incidence négative significative sur les activités de la Société.

Perspectives du BAIIA annualisé

Les perspectives du BAIIA annualisé présentées dans ce rapport de gestion ont été préparées en fonction d'hypothèses qui reflètent la ligne de conduite prévue par la direction pour les périodes visées, selon le jugement de la direction quant à plusieurs facteurs, notamment les estimations des volumes de charges d'alimentation et des ventes pour la période considérée.

Le calcul du BAIIA annualisé par la Société pour les actifs d'énergie renouvelable et le complexe DRHR repose sur plusieurs hypothèses, dont certaines pourraient ne pas se concrétiser et pourraient différer des hypothèses qui sous-tendent toute information prospective se rapportant aux projets d'investissement et aux actifs qui a été préparée à d'autres fins. Des événements imprévus pourraient survenir, pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation réels de la Société au cours des périodes auxquelles ces estimations se rapportent.

Rien ne garantit que les hypothèses reflétées dans le BAIIA annualisé pour les actifs d'énergie renouvelable et le complexe DRHR se révéleront exactes. Les résultats réels pourraient différer des montants présentés, et les écarts pourraient être significatifs.

La présentation de ce BAIIA annualisé exclut certaines charges, comme l'incidence de la rémunération sans effet sur la trésorerie, et cette présentation n'est pas destinée à se substituer aux mesures historiques conformes aux normes IFRS de la performance opérationnelle ou de la liquidité. Les perspectives du BAIIA annualisé pour les actifs d'énergie renouvelable et le complexe DRHR sont assujetties à des risques, incertitudes et éventualités significatifs. Se reporter aux rubriques « Informations prospectives » et « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Aux termes de certaines méthodes comptables, la direction doit prendre des décisions appropriées à l'égard de la formulation d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. La direction révisé ses estimations régulièrement. L'émergence de nouveaux renseignements et l'évolution des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des estimations actuelles. Une analyse des estimations et jugements qu'utilise la Société pour préparer les états financiers est présentée à la note 2 des états financiers consolidés de la période allant de la date de constitution, soit le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Aucun changement significatif n'a été apporté aux estimations et aux jugements comptables critiques de la Société au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022.

Les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société peuvent continuer d'être touchés par la pandémie de COVID-19, tant en ce qui concerne son ampleur que sa durée, y compris la résurgence de variants. La pandémie a contribué à une forte volatilité sur les marchés des capitaux et des marchandises, à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ainsi qu'à des pressions sur l'inflation et les coûts. Bien que la Société ait pris des mesures proactives pour protéger ses activités, compte tenu de la nature continue et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, l'incidence de cette pandémie sur les activités de la Société demeure incertaine. Ces incertitudes accroissent la complexité des estimations et des jugements utilisés pour préparer les états financiers dans des domaines tels que : i) l'identification des événements déclencheurs de dépréciation des immobilisations corporelles; ii) les évaluations à la juste valeur des contrats dérivés; et iii) l'analyse des pertes de crédit externes.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), pour fournir l'assurance raisonnable que l'information significative concernant la Société leur est communiquée, particulièrement au cours de la période où les documents annuels sont préparés, et que l'information que la Société est tenue de présenter dans ses documents annuels, dans ses documents intermédiaires et dans les autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières. La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, évalue annuellement l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société. Aucun changement significatif des contrôles et procédures de communication de l'information ayant eu, ou pouvant raisonnablement avoir, une incidence significative sur les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société n'a été mis en évidence au cours de la période intermédiaire close le 30 septembre 2022.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de Tidewater Renewables sont également responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109. Au 30 septembre 2022, date de clôture de la période, ils avaient conçu un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou en avaient supervisé la conception, afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers aux fins de publication de l'information financière ont été préparés selon les normes IFRS. Le cadre de contrôle utilisé par les dirigeants pour concevoir le système de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations.

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont tenus de communiquer tout changement relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu durant la période intermédiaire la plus récente qui a eu, ou pourrait raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Aucun changement significatif du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu, ou pouvant raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a été mis en évidence au cours de la période intermédiaire close le 30 septembre 2022.

Aucune faiblesse significative relative à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2022 n'a été décelée. En outre, les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'étaient soumis à aucune limitation dans l'étendue de leur conception.

Il convient de noter qu'un système de contrôle, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, aussi bien conçu soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs du système de contrôle seront atteints. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, ces derniers ne peuvent fournir l'assurance absolue que tous les problèmes liés aux contrôles et que tous les cas de fraude au sein de la Société, le cas échéant, ont été prévenus ou détectés.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Tout au long du présent rapport de gestion et dans d'autres documents présentés par la Société, Tidewater Renewables utilise certaines mesures financières pour évaluer ses résultats et pour mesurer la performance globale. Les mesures et les ratios non conformes aux PCGR ont pour objet de fournir des renseignements supplémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes. Certaines de ces mesures financières n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR; il est en conséquence peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

Par conséquent, ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ni comme un substitut des mesures de la performance conformes aux PCGR. Sauf indication contraire, ces mesures financières seront calculées et présentées sur une base comparable d'une période à l'autre. Des éléments d'ajustement donnés pourraient s'appliquer uniquement à certaines périodes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR, les ratios financiers non conformes aux PCGR, les mesures de gestion du capital et les mesures financières supplémentaires de la Société sont présentés ci-dessous.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Société sont le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables et le BAIIA annualisé.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté représente le bénéfice (ou la perte) avant les charges financières, l'impôt, l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions, les profits ou pertes latents sur les contrats dérivés, les éléments sans effet sur la trésorerie, les coûts de transaction, les paiements de loyers aux termes d'IFRS 16, *Contrats de location*, et les autres éléments considérés comme non récurrents, plus la quote-part du BAIIA ajusté de la Société au titre de son placement mis en équivalence.

La direction utilise le BAIIA ajusté pour établir des objectifs, pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et des dépenses d'investissement, pour surveiller la conformité à l'égard des clauses restrictives et pour évaluer la performance. Outre l'utilisation qu'en fait la direction, Tidewater Renewables est aussi d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs, les établissements de crédit et d'autres parties afin d'évaluer la performance financière de la Société et d'autres entreprises du secteur de l'énergie renouvelable. La Société publie des indications concernant cette mesure clé. En conséquence, le BAIIA ajusté est présenté comme une mesure pertinente dans le rapport de gestion, afin d'aider les analystes et les lecteurs à évaluer la performance de la Société du point de vue de la direction. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme une mesure de substitution au bénéfice net, aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation ou à d'autres mesures des résultats financiers établies conformément aux PCGR à titre d'indicateur de la performance de la Société, et qu'il pourrait ne pas être comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du bénéfice net, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, avec le BAIIA ajusté.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021	2022	2021 ¹
Bénéfice net (perte nette)	(10 067) \$	3 418 \$	11 810 \$	2 683 \$
Charge (économie) d'impôt différé	(4 378)	1 324	3 984	1 059
Amortissement	4 878	2 115	14 381	2 115
Charges financières	2 697	717	4 881	717
Rémunération fondée sur des actions	1 123	255	2 477	255
Perte (profit) latent sur les contrats dérivés	22 441	(2 770)	8 132	(2 770)
Coûts de transaction	260	271	660	1 271
Ajustement de la quote-part du bénéfice des placements mis en équivalence ²	(870)	—	(602)	—
BAIIA ajusté	16 084 \$	5 330 \$	45 723 \$	5 330 \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

2. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, le BAIIA ajusté comprend des montants respectifs de 867 \$ et de 1 509 \$ provenant de la quote-part revenant à la Société du BAIIA ajusté de RCC.

Flux de trésorerie distribuables

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables constituent une mesure utile pour les investisseurs lorsqu'ils évaluent le montant des flux de trésorerie générés dans le cours normal des activités. Ces flux de trésorerie sont pertinents pour évaluer la capacité de la Société à financer à l'interne les projets de croissance, à modifier sa structure du capital ou à procurer du rendement aux actionnaires.

Les flux de trésorerie distribuables représentent les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation compte non tenu des variations du fonds de roulement hors trésorerie plus les distributions en trésorerie provenant de placements, les coûts de transaction et des charges non récurrentes, et compte tenu de toutes les dépenses nécessitant le recours aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les variations du fonds de roulement hors trésorerie sont exclues du calcul des flux de trésorerie distribuables étant donné qu'elles découlent essentiellement de fluctuations saisonnières ou d'autres variations temporaires et sont habituellement financées à même la dette à court terme ou à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les investissements de maintien, y compris les travaux de révision, lesquels constituent des dépenses récurrentes continues qui sont financées à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, sont exclus des flux de trésorerie distribuables. Les coûts de transaction sont rajoutés, car ils varient considérablement d'un trimestre à l'autre, en fonction des activités d'acquisition et de cession de la Société. Sont également exclues les transactions non récurrentes qui ne reflètent pas les activités continues de Tidewater Renewables.

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, et des flux de trésorerie distribuables.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021	2022	2021 ¹
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	5 161 \$	(1 776) \$	38 349 \$	(1 776) \$
Ajouter (déduire) :				
Variations du fonds de roulement hors trésorerie	9 588	6 835	4 824	5 835
Coûts de transaction	260	271	660	1 271
Intérêts et charges financières	(1 161)	(221)	(2 163)	(221)
Paiement d'obligations locatives	(1 489)	(712)	(4 394)	(712)
Investissements de maintien	(2 922)	(457)	(8 649)	(457)
Flux de trésorerie distribuables	9 437 \$	3 940 \$	28 627 \$	3 940 \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

Les investissements de croissance seront financés à même les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, ainsi qu'avec le produit de l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres additionnels, au besoin.

BAIIA annualisé

Le BAIIA annualisé s'entend du BAIIA ajusté qui devrait être généré par les actifs d'énergie renouvelable particuliers ou par un projet de croissance particulier de Tidewater Renewables pour un exercice complet d'activités à plein rendement. Le BAIIA annualisé exclut les éléments sans effet sur la trésorerie, y compris l'amortissement et la rémunération fondée sur des actions. Le calcul du BAIIA annualisé est fondé sur certaines estimations et hypothèses, et il ne devrait pas être considéré comme une déclaration de la Société ou de toute autre personne selon laquelle Tidewater Renewables atteindra ces résultats d'exploitation. Les investisseurs ne devraient pas accorder une confiance induite au BAIIA annualisé et devraient faire leur propre évaluation indépendante des résultats ou des activités futurs, des flux de trésorerie et de la situation financière de la Société.

Les prévisions à l'égard du BAIIA annualisé se rapportant au complexe DRHR reposent sur diverses hypothèses, notamment une marge de raffinage des produits renouvelables de 90 \$/b. La marge de raffinage des produits renouvelables est calculée en fonction du prix du strip pour l'huile végétale utilisée comme charge d'alimentation par la Société, qui est couvert à 50 % et à 40 % jusqu'en 2023 et jusqu'en 2024, respectivement, du prix courant du strip pour le diesel et du prix de vente moyen des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique au cours des 12 derniers mois. À l'heure actuelle, la marge de raffinage des produits renouvelables exclut toute valeur additionnelle provenant des crédits octroyés en vertu du RCP.

Les prévisions à l'égard du BAIIA annualisé relatif aux crédits octroyés en vertu du RCP, qui sont exclues des autres prévisions, supposent que les crédits octroyés en vertu du RCP peuvent être vendus à un prix moyen qui se situe entre 95 \$ et 100 \$ par crédit, conformément aux ventes à terme annoncées précédemment par la Société.

Les prévisions à l'égard du BAIIA annualisé se rapportant à l'installation de GNR reposent sur diverses hypothèses liées au débit, aux prix de vente, aux prix des charges d'alimentation et aux charges d'exploitation. Les hypothèses relatives au débit et aux charges d'exploitation se fondent sur la conception de l'installation. Les prix de vente et les prix des charges d'alimentation sont tirés d'ententes actuelles et éventuelles.

Ratios financiers non conformes aux PCGR

La Société utilise les ratios financiers non conformes aux PCGR suivants pour présenter certains aspects de sa performance financière ou de sa situation financière, y compris les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire.

Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire

Les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire représentent les flux de trésorerie distribuables divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022.

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire fournissent aux investisseurs une indication des fonds générés par l'entreprise qui pourraient être affectés à la participation dans les capitaux propres de chaque actionnaire.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021 ¹
Flux de trésorerie distribuables	9 437 \$	3 940 \$	28 627 \$	3 940 \$
Flux de trésorerie distribuables par action – de base et dilués	0,27 \$	0,25 \$	0,82 \$	0,38 \$

1. La période comparative présentée va de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 30 septembre 2021.

Mesures de gestion du capital

La Société a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion et à la note 17 des états financiers consolidés pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Dettes nettes

La Société utilise la dette nette pour surveiller sa structure du capital et ses exigences en matière de financement. La dette nette sert également à évaluer la santé financière générale de la Société. La dette nette est définie comme la dette bancaire, moins la trésorerie.

La dette nette exclut le fonds de roulement, les obligations locatives et les contrats dérivés, car la Société surveille sa structure du capital en se basant sur le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté, ce qui est conforme aux clauses restrictives financières de sa facilité de crédit, telles qu'elles sont décrites dans la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Le tableau suivant illustre le rapprochement de la dette nette.

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2022
Facilité de crédit de premier rang	110 143 \$
Facilité de crédit de RNG	15 550
Trésorerie	(1 382)
Dettes nettes	124 311 \$

Mesures financières supplémentaires

Investissements de croissance

Les investissements de croissance sont généralement définis comme les dépenses qui sont recouvrables ou qui augmentent le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif, qui accroissent la capacité des activités actuelles ou qui prolongent considérablement la durée d'utilité des actifs existants. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement discrétionnaires.

Investissements de maintien

Les investissements de maintien sont généralement définis comme les dépenses qui soutiennent ou qui maintiennent la capacité actuelle ou le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif existant sans les avantages caractéristiques associés aux investissements de croissance. Ces dépenses comprennent les coûts majeurs d'inspection et de remise en état qui doivent périodiquement être engagés. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement non discrétionnaires.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion constituent des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement appelées les « déclarations prospectives » dans les présentes) au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives se rapportent à des événements ou à des conditions futurs ou à la performance financière future de Tidewater Renewables et sont basées sur la conjoncture économique future et des plans d'action. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques peuvent être des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, repérées par l'utilisation de mots tels que « chercher à », « prévoir », « planifier » et de tout mot ou de toute expression similaire. Ces déclarations comportent des risques connus et inconnus, des hypothèses, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui avaient été prévus dans les déclarations prospectives. La Société est d'avis que les attentes décrites dans les déclarations prospectives sont raisonnables, mais il n'existe aucune certitude que ces attentes s'avéreront exactes; par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives comprises dans le présent rapport de gestion.

Plus précisément, le présent rapport de gestion comporte certaines déclarations prospectives concernant les facteurs suivants, sans toutefois s'y limiter : la performance financière attendue des actifs et des projets d'investissement de la Société, y compris les actifs d'énergie renouvelable; l'attente selon laquelle la Société sera en mesure de faire croître ses produits, de maintenir et de gérer de façon active ses projets d'investissement et ses actifs, y compris les actifs d'énergie renouvelable et d'obtenir une croissance grâce à des occasions de développement des affaires stratégiques; les estimations et les prévisions à l'égard du BAIIA ajusté et du BAIIA annualisé; les plans et stratégies d'affaires de la Société, notamment les actifs et projets d'investissement sous-jacents existants, ainsi que la réussite et le calendrier des projets, des étapes importantes et des dépenses d'investissement connexes; la performance financière et opérationnelle de la Société, y compris les attentes relatives à la génération de produits, aux produits et aux charges d'exploitation; la capacité de tirer parti de l'expertise en ce qui a trait à l'ingénierie et aux infrastructures existantes de Tidewater Midstream aux fins du développement des projets et des offres de produits de la Société; la capacité de la Société de faire avancer sa stratégie en matière de charges d'alimentation; les prix et la volatilité futurs des marchandises; le prix futur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits octroyés en vertu du RCP; les attentes entourant l'octroi à la Société de crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et de crédits en vertu du RCP, les produits que la Société prévoit tirer des ventes futures des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits octroyés en vertu du RCP ainsi que la disponibilité, le prix futur et la volatilité des charges d'alimentation et des autres intrants.

Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société juge raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prospectives. En ce qui a trait aux déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion, la Société a formulé des hypothèses concernant les éléments suivants, sans s'y limiter : la capacité de Tidewater Renewables à mettre en œuvre son plan d'affaires; la réception en temps opportun de toutes les approbations et consentements de tiers, gouvernementaux et réglementaires demandés par la Société, y compris en ce qui a trait à l'approbation de la Société quant à l'installation de GNR et aux autres projets et applications; les tendances générales concernant l'économie et le secteur, y compris la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19; les hypothèses portant sur l'exploitation des projets de la Société; les attentes entourant le niveau de production des projets de la Société, y compris les hypothèses relatives à l'approvisionnement en charges d'alimentation; le moment de l'achèvement du complexe DRHR et les coûts associés à celui-ci, y compris l'hypothèse voulant que le projet respectera le budget et l'échéancier prévus; la propriété et l'exploitation des activités de Tidewater Renewables; les risques liés à la réglementation, notamment des changements ou des reports concernant l'octroi de crédits octroyés en

vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique ou du RCP; l'accroissement de la production de carburants renouvelables par des concurrents; le prix futur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits accordés aux termes du RCP; les prix futurs des marchandises et de l'énergie renouvelable; le maintien ou l'accroissement de la demande relative aux carburants renouvelables; la capacité de la Société de transformer une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables en carburants à faible teneur en carbone; les modifications apportées à la solvabilité des contreparties; les niveaux d'endettement futurs de la Société et sa capacité à rembourser sa dette lorsqu'elle arrive à échéance, la capacité de la Société à continuer à respecter les modalités de ses facilités de crédit; la disponibilité continue des facilités de crédit de la Société; la capacité de la Société à obtenir un financement par emprunt ou par titres de participation supplémentaire selon des modalités satisfaisantes, le risque de change, le risque lié à l'inflation et le risque de taux d'intérêt; et les autres hypothèses présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société, disponible dans le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com.

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Des informations supplémentaires concernant ces facteurs et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur les activités ou les résultats financiers de la Société sont présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles dans le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com

Les résultats réels de la Société pourraient différer de façon significative de ceux prévus dans les déclarations prospectives, en raison de nombreux risques connus et inconnus et incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, y compris, sans s'y limiter : les variations de l'offre et de la demande de produits à faibles émissions de carbone; le caractère général de la conjoncture économique et commerciale ainsi que de la situation politique et de la situation sur le marché, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, les pressions liées à la chaîne d'approvisionnement, l'inflation, la volatilité des marchés boursiers et les tendances relatives à l'offre et la demande; les risques d'épidémies, de pandémies et d'autres éclosions semblables, y compris la COVID-19, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative persistante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société; les risques et responsabilités intrinsèques aux activités liées aux actifs de production et de stockage d'énergie renouvelable, y compris l'historique restreint en matière d'exploitation et les risques liés à la prévision de la performance future; la concurrence, entre autres pour les capitaux de tiers, les occasions d'acquisition, les demandes de propositions, les matériaux, l'équipement, la main-d'œuvre et le personnel qualifié; les risques liés à l'environnement et à l'évolution des lois environnementales en ce qui a trait aux activités exercées grâce aux actifs d'énergie renouvelable et aux autres projets d'investissement, les risques connexes et les autres risques présentés dans la plus récente notice annuelle de la Société, disponible dans le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com.

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Des informations supplémentaires concernant ces facteurs et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur les activités ou les résultats financiers de la Société sont présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

La direction de la Société a inclus le résumé ci-dessus des hypothèses et risques relatifs aux déclarations prospectives présentées dans le présent rapport de gestion afin de fournir aux porteurs d'actions ordinaires de la Société un portrait plus complet des activités actuelles et futures de la Société; cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins. La performance ou les réalisations réelles de la Société pourraient différer de façon significative de celles qui sont énoncées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et, par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus dans ces déclarations prospectives se produiront ni, le cas échéant, quels avantages la Société en tirera. Les lecteurs sont donc avisés que la liste des facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive et qu'ils ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Tidewater Renewables ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ni à réviser les déclarations

prospectives, quelles qu'elles soient, incluses dans le présent document, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion sont expressément visées par la présente mise en garde. De plus amples renseignements sur les facteurs ayant une incidence sur les déclarations prospectives et sur les hypothèses et analyses de la direction sont fournis dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés par la Société auprès des commissions provinciales des valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles dans le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com.

Perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives et des perspectives financières portant sur les attentes relatives aux résultats financiers pour 2022 et 2023, y compris le BAIIA ajusté et le BAIIA annualisé, qui sont assujettis aux hypothèses, facteurs de risque, réserves et conditions décrits à la rubrique « Informations prospectives ». Les résultats financiers réels de la Société pourraient différer des montants indiqués aux présentes et l'écart pourrait être significatif. La Société et sa direction sont d'avis que les perspectives financières ont été préparées sur une base raisonnable et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction et les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été approuvées par la direction en date des présentes. Cependant, comme cette information est subjective et assujettie à de nombreux risques, elle n'est pas nécessairement représentative des résultats futurs. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces informations prospectives et perspectives financières, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les informations prospectives et perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion sont formulées à la date des présentes et sont présentées en vue de fournir des renseignements additionnels au sujet des activités futures prévues de la Société sur une base annuelle. Le lecteur est averti que les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ne doivent servir qu'aux fins auxquelles elles sont présentées.